



**MEDIATION DU CREDIT
AUX CANDIDATS
ET AUX PARTIS POLITIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 2021 04 22
Réf. : 2021/08

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les responsables de partis et mouvements
politiques

Objet : Lettre n°5 aux partis politiques – Informations diverses sur les scrutins des 20 et 27 juin 2021

Madame, Monsieur,

A la suite de la décision de l'exécutif concernant les dates définitives des scrutins qui se tiendront les 20 et 27 juin 2021, au lieu des 13 et 20 juin, vous trouverez ci-dessous, pour mémoire, les informations relatives au nouveau calendrier et le rappel des contraintes liées aux délais d'ouverture d'un compte bancaire ou d'une demande de prêt.

1. Actualisation du calendrier

- Les dates de prise de candidatures.

Pour les régionales, les candidatures seront prises du **lundi 10 mai au lundi 17 mai inclus**.

En revanche, pour les départementales, les dates ne sont pas décalées, les candidatures pourront avoir lieu du lundi **26 avril au mercredi 5 mai**.

- Les nouvelles dates de campagne électorale.

Les campagnes débuteront **le lundi 31 mai** pour se clôturer **le samedi 19 juin** à minuit.

- La date de dépôt des comptes de campagne.

Pour rappel, la date limite de dépôt des comptes de campagne reste inchangée : ils pourront être déposés jusqu'au **17 septembre 2021, à 18 heures**.

- Conséquence sur les délais de saisine du médiateur.

La saisine du médiateur pourra intervenir jusqu'au deuxième vendredi qui précède le scrutin, soit le **11 juin** pour une demande d'ouverture de compte et jusqu'au troisième vendredi qui précède le scrutin, soit le **4 juin** pour une demande de prêt.

Immeuble Lumière – Place Beauvau
75008 PARIS Cedex 08
Tél : 01 80 15 75 13

Mail : mediateurducredit-candidatsetpartis@interieur.gouv.fr

Adresse internet : <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Le-mediateur-du-credit-aux-candidats-et-aux-partis-politiques>



**MEDIATION DU CREDIT
AUX CANDIDATS
ET AUX PARTIS POLITIQUES**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

2. Rappel des contraintes liées aux délais bancaires

Il convient de nouveau de rappeler que les candidats doivent s'organiser de telle sorte que l'ouverture des comptes bancaires se fasse au plus tôt, la réglementation bancaire étant très détaillée.

L'absence de règles imposant une date limite d'ouverture de comptes bancaires pour une campagne conduit certains candidats à prendre des risques en retardant leurs démarches d'ouverture, alors que le compte bancaire doit être ouvert à l'initiative du mandataire **dès sa désignation**.

Des difficultés imprévues à l'ouverture d'un compte étant toujours possibles, le risque existe, en cas de retard, que le compte du candidat soit rejeté par la CNCCFP si des paiements directs ont lieu hors compte.

Quant aux demandes de crédit, elles doivent intégrer le fait que le délai d'obtention peut être de plusieurs semaines pour asseoir l'ensemble des garanties attendues.

Cette année, compte tenu du contexte particulier des campagnes, il n'y a que des avantages à insister sur ces points de prudence.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Raphaël ALVENTOSA
Médiateur